

Objet : Tri des déchets dans les écoles primaires francophones de la région de Bruxelles-Capitale

Réseaux : Tous

Niveaux et services : Fondamental

Période : Année scolaire 2008-2009

- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Aux membres des services d'Inspection ;
- Aux Organes de représentation et de coordination,
- Aux pouvoirs organisateurs des établissements fondamental subventionnés, ordinaires et spécialisés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental organisés ou subventionnés par la Communauté française, ordinaires et spécialisés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Pour information :

- Aux centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux services de promotion de la Santé à l'école ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux associations de parents.

Autorités : - Ministre de l'Enseignement obligatoire
- Secrétaire d'Etat à la Propreté publique du Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale

Signataires : - Christian DUPONT
- Emir KIR

Gestionnaires : - Cabinet du Ministre de l'Enseignement obligatoire
- Cabinet du Secrétaire d'Etat à la Propreté publique du Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale
- Bruxelles-Propreté

Personne(s) ressource(s) : Barbara Wauters de l'Agence Bruxelles-Propreté (Tél. : 02/778.09.54)

Documents à renvoyer :

Nombre de pages : 2 + 1 annexe

Téléphone pour duplicata :

Mots-clés : tri des déchets

Personne de contact :

Barbara Wauters
Bruxelles-Propreté - Communication
Tel : 02/778.09.54
Barbara.wauters@bruxelles-proprete.be

Bruxelles, le 10/12/2008

Objet : Tri des déchets

Madame, Monsieur,

Le tri et le recyclage des déchets occupent une place de choix parmi les comportements citoyens que nous souhaitons promouvoir.

Nous tenons d'abord à remercier toutes les écoles qui y travaillent déjà activement, parfois depuis des années.

Mais si les efforts consentis sont importants, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de renforcer les actions de sensibilisation au tri.

Dans cette perspective, nous avons signé récemment une Convention de collaboration afin d'offrir des outils d'aide au tri à l'attention des écoles primaires francophones de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'Agence Bruxelles-Propreté, avec l'appui de la Communauté française, de la Région Bruxelloise et de l'asbl Fost+, a été chargée de la réalisation de ce projet selon deux volets distincts :

- Le premier volet consiste à proposer aux écoles des outils pratiques, auxquels, suivant leurs besoins spécifiques, elles peuvent faire appel :

Dossier d'information : à l'attention du personnel de l'école, qu'il soit enseignant ou responsable de la gestion des déchets.

Il est composé d'un Mémo tri, Guide du tri, Affiches tri, Brochure recyclage, ...

Animations dans les classes : ciblées particulièrement sur les 5^e et 6^e années primaires.

Animations d'une durée d'une heure et demie, avec présentation audiovisuelle (vidéo, DVD, CD-Rom), documentation et jeu du tri.

Visites « Analyse et Conseils » : vous pouvez solliciter la visite d'un représentant de Bruxelles-Propreté pour vous aider à trouver des solutions concernant la gestion des déchets.

Pour faire appel à l'un ou l'autre de ces outils, il vous suffit de prendre contact avec Bruxelles-Propreté au numéro suivant : 02/778.09.54 ou de consulter le site internet : www.bruxelles-proprete.be.

- Le second volet s'adressera ultérieurement à 10 écoles dont la qualité du tri peut être significativement améliorée. Tout au long de l'année prochaine, Bruxelles-Propreté leur proposera de participer activement au travers d'une classe-relais, à un processus d'amélioration de la qualité de leur tri.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Christian DUPONT
Ministre de l'Enseignement obligatoire
du Gouvernement de la Communauté française

Emir KIR
Secrétaire d'Etat à la Propreté publique
du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

ANNEXE

Défi du tri 2008 - 2009

Formulaire d'inscription

Nom de l'école :	
Adresse :	
Commune :	
Personne de contact :	
Tél :	GSM :
Adresse Mail :	

Ci-après se trouvent les activités gratuites proposées par Bruxelles-Propreté dans le cadre de ce projet.

- Projet principal pour 2008-2009 : « Défi du tri » (pour les 5^e et 6^e années)
Durant ce projet, une classe de votre école sera mise au défi afin de trier le mieux possible pendant l'année. La qualité du tri sera régulièrement évaluée. **Le nombre d'inscriptions au « Défi du tri » est limité (10), réagir au plus vite est donc important.**

- Séance de formation dans la classe (pour les 5^e et 6^e années)
Lors de cette séance, une animation et un jeu du tri seront présentés par un animateur de Bruxelles-Propreté. De la documentation ainsi qu'une cassette vidéo ou un DVD seront utilisés à cet effet.

- L'envoi d'information/documentation peut se faire sur demande :
 - Par mail (numérique) : pdf jpg autre
 - Par courrier : dossiers, affiches, brochures,

Les inscriptions peuvent se faire jusqu'au 20/12/2008.

- Par téléphone : 02/ 778 09 54
- Par Mail : barabara.wauters@bruxelles-proprete.be
- Par courrier : Bruxelles-Propreté, avenue de Broqueville, 12
1150 Bruxelles